

RÈGLES D'ENTRÉE EN ISLANDE SANS QUARANTAINE (mise à jour le 23 avril 2021)

Pour les règles mises à jour vérifier sur le site suivant : <https://www.covid.is/fr>

Avertissement – Boreal Adventure Sailing AG, ses actionnaires, administrateurs, employés ou représentants ne fournissent aucune garantie relativement à l'exactitude ou à l'exhaustivité des renseignements présentés ci-dessous ou à toute autre information écrite ou orale mise à disposition sur le sujet, et toute responsabilité est donc expressément déclinée. Chaque personne prenant connaissance des informations ci-dessous doit en faire sa propre évaluation indépendante.

Exemptions aux règles de quarantaine en Islande

Sont exemptées d'obligation de quarantaine en Islande:

- Les personnes en mesure de présenter une preuve d'infection au covid-19 avec un test PCR ou un test anticorps émis par un pays EEE / AELE. Notez qu'un test PCR positif doit avoir au moins 14 jours.
- Les personnes présentant un certificat de vaccination complet valide avec un vaccin approuvé contre le COVID-19.

Les personnes exemptées doivent toutefois:

- Compléter une pré-régistration électronique - <https://visit.covid.is/>
- Subir un test COVID à leur arrivée en Islande. Le besoin de quarantaine est levée une fois le résultat négatif est confirmé (normalement dans les quelques heures qui suivent. Pendant ce temps vous pouvez séjourner sur le bateau ou votre hôtel).

Il est probable que les **restrictions seront encore assouplies en mai ou début juin**: les passagers en provenance de pays à faible risque (www.ecdc.europa.eu) seront exemptés de quarantaine et d'un deuxième contrôle à l'entrée s'ils peuvent fournir la preuve d'un test PCR négatif.

Pour obtenir un certificat de dérogation au poste frontalier le visiteur doit présenter l'un des deux certificats suivants:

Certificat d'infection par COVID 19 datant d'au moins 14 jours

- Les certificats doivent être délivrés en islandais, suédois, danois, norvégien ou anglais (le français n'est pas reconnu).
- Prénom et nom (comparable à la documentation de voyage).
- Date de naissance.
- Date de l'échantillonnage.
- Lieu de l'échantillonnage (Pays/Ville/Adresse).
- Nom du centre médical / Émetteur du certificat.
- Date du certificat.
- Numéro de téléphone du responsable de la délivrance du certificat ou du centre médical
- Type de test (test PCR ou test d'anticorps par sérum sanguin ELISA).

- Résultat du test (un test PCR positif pour le SRAS-CoV-2 ou une preuve de la présence d'anticorps).

Certificat de vaccination

Un certificat de vaccination avec l'un des vaccins suivants avec autorisation de mise sur le marché en Europe:

1. Comirnaty; Pfizer BioNTech
2. Vaccin COVID-19 Moderna
3. Vaccin COVID-19 AstraZeneca
4. Covid-19 Vaccin Janssen

Le certificat international de vaccination (« le livre jaune ») délivré par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) est également valable dans les cas où l'OMS a discuté et approuvé un vaccin figurant sur le certificat, quel que soit l'endroit où la vaccination a été effectuée.

Voici une liste des vaccins qui peuvent figurer dans le livre jaune :

1. Tozinameran-COVID-19 mRNA Vaccine (Comirnaty®) Pfizer/BioNTech Manufacturing GmbH.
2. Vaccin COVID-19 (ChAdOx1-S) AstraZeneca/SK Bio (SK Bioscience Co. Ltd).
3. Vaccin COVID-19 (ChAdOx1-S) AstraZeneca (Covidshield™ Serum Institute of India Pvt. Ltd).
4. Vaccin COVID-19 (Ad26.COVS2-S) Janssen-Cilag International NV.

Les certificats peuvent être des copies papier ou électroniques. Les gardes-frontières évalueront si un certificat est valide et communiqueront avec un représentant de l'épidémiologiste en chef (un professionnel de la santé) au besoin, et l'épidémiologiste en chef prendra une décision finale concernant la validité du certificat. Si un passager présente un certificat jugé invalide, c'est-à-dire que si l'une ou l'autre des conditions requises n'est pas remplie, la personne concernée est assujettie aux mesures de quarantaine imposées aux autres passagers, c'est-à-dire de présenter un certificat pour un test PCR négatif et de subir un double contrôle, avec une quarantaine entre ces deux contrôles.

Les certificats de vaccination doivent satisfaire aux critères suivants:

Doivent être soumis en islandais, danois, norvégien, suédois, anglais ou français. Un certificat dans une autre langue peut être valide s'il est soumis avec une traduction dans l'une des langues approuvées et vérifié par un traducteur certifié.

- Prénom et nom (comparable à la documentation de voyage).
- Date de naissance.
- Nom de la maladie vaccinée (COVID-19).
- Date(s) et lieu(x) des vaccinations.
- La vaccination doit être complète; le nombre de doses requises pour compléter la vaccination pour chaque vaccin doit être selon les recommandations du fabricant.
- Informations sur l'émetteur du certificat (Professionnel de santé/Établissement), ainsi qu'une signature dans le cas d'un certificat de vaccination international.
- Nom du vaccin.
- Fabricant du vaccin et du numéro de lot.